

ETUI DE PROTECTION D'AU MOINS DEUX CARTES DE CREDIT OU ANALOGUE

La présente invention a pour objet un étui de protection de plusieurs cartes de crédit ou analogue.

5 Une carte de crédit ou analogue consiste en une plaque de matière plastique aux dimensions normalisées, à savoir 85,60 × 53,98 mm, présentant des inscriptions réalisées par embossage, et qui comporte généralement une piste magnétique et/ou une puce électronique.

10 Du fait de sa relative souplesse et de la présence d'une piste magnétique et/ou une puce électronique, il est préférable de stocker la carte dans un endroit protégé, afin qu'elle ne soit pas endommagée et puisse rester fonctionnelle.

Ainsi de manière habituelle une carte de crédit ou
15 analogue est conservée dans un porte-cartes ou un portefeuille, ce qui implique de devoir transporter un porte-cartes ou un portefeuille, ce qui n'est toujours possible.

Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé des étuis rigides de protection d'une carte de crédit ou analogue, les
20 plus simples consistant en une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé un espace destiné à loger la carte à protéger, et munie à une extrémité d'une ouverture permettant l'insertion ou l'extraction de ladite carte, l'une desdites parois comportant une lumière par laquelle
25 l'utilisateur peut du doigt pousser ladite carte pour en réaliser l'extraction. Un tel étui est par exemple décrit dans le document EP 0 677 257.

On connaît également des étuis comprenant deux parties, dont l'une qui contient la carte, coulisse dans l'autre à la
30 manière d'un tiroir. Un tel étui est par exemple décrit dans le document FR 2 893 233.

Si les étuis proposés dans ces documents permettent de protéger une carte, ils ne sont pas prévus pour la protection de plusieurs cartes, alors qu'il est fréquent d'en posséder plus
35 d'une.

Il existe cependant des étuis permettant de stocker plusieurs cartes, ils consistent chacun en un boîtier présentant un logement dans lequel les cartes sont empilées, ce qui peut poser des difficultés d'extraction de l'une ou l'autre carte.

5 Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé des étuis susceptibles de contenir plus d'une carte, c'est par exemple le cas des étuis décrits dans les documents WO 96/18320 et EP 0 287 532.

10 Dans le document WO 96/18320, l'étui permet de loger deux cartes, dont l'extraction est réalisée manuellement au travers d'une lumière pratiquée dans chacune des parois de l'étui, de manière similaire à ce qui est prévu dans le document EP 0 677 257.

15 Le but d'un étui étant principalement la protection, le fait qu'il comporte une ou plusieurs lumières ne lui permet de remplir totalement sa fonction.

Dans le document EP 0 287 532, il est proposé un étui dans lequel plusieurs cartes sont empilées, et qui comporte au niveau de son fond un levier mobile, manœuvrable depuis 20 l'extérieur, dont la partie destinée à venir au contact des cartes est étagée, en sorte qu'en un seul mouvement toutes les cartes sortent de manière décalée. Là encore, les cartes peuvent être endommagées car au contact les unes contre les autres. De plus, après prélèvement d'une carte intermédiaire, sa remise en 25 place est peu aisée, puisque cela nécessite d'écarter les cartes qui bordent son emplacement.

Par ailleurs, l'empilement de cartes peut poser le problème de l'intégrité physique des cartes qu'il contient. En effet, de manière générale, pour retenir les cartes dans leur 30 logement, il est nécessaire d'exercer une pression dans le sens de l'épaisseur des cartes, et en réalité en s'appuyant sur ses reliefs issus de l'embossage, avec pour inconvénient qu'à la longue cela risque d'endommager les cartes.

Quel que soit l'étui de protection pour cartes de crédit 35 ou analogue existant, aucun ne permet de stocker plusieurs

cartes, tout en permettant un accès aisé à l'une de celle-ci, et tout en étant d'une conception simple ne.

La présente invention a pour but de proposer un étui de protection de plusieurs cartes de crédit ou analogue, permettant
5 de remédier aux divers inconvénients précités, en étant notamment de conception simple, et sans risque d'endommagement.

L'étui de protection d'au moins deux cartes de crédit ou analogue selon l'invention se présente sous la forme d'une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre
10 lesquelles est ménagé un ou plusieurs espaces destinés à loger les cartes à protéger, et munie à une extrémité d'une ouverture permettant l'insertion ou l'extraction d'une carte, et il se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend au moins deux parties comprenant chacune l'une desdites deux parois
15 parallèles, et en ce que l'une desdites au moins deux parties est montée coulissante sur l'autre, et en ce que chacune desdites au moins deux parties est conformée pour loger et retenir une carte, et comporte à cet effet un logement dans lequel peut coulisser une carte, ledit logement comprenant d'une
20 part un moyen réversible de serrage de ladite carte, permettant d'y maintenir celle-ci, et d'autre part présentant une ouverture par laquelle peut être extraite ladite carte par coulisement, après coulisement de ladite partie contenant ladite carte.

En pratique, l'utilisateur fait coulisser les deux
25 parties de l'étui l'une par rapport à l'autre, ce qui lui donne un accès simultanément aux deux cartes, il peut alors choisir de faire coulisser hors de son logement la carte de son choix.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, les au moins deux parties sont
30 conformées pour loger et retenir l'une des cartes en sorte que cette dernière ne puisse pas venir au contact de l'autre partie ou d'une autre carte, et à cet effet chacune desdites au moins deux parties comporte, du côté en regard de l'autre partie, un logement qui présente d'une part des dimensions transversales
35 permettant de loger une carte avec une certaine tolérance, d'autre part sur les deux bords perpendiculaires à celui disposé

du côté de ladite extrémité munie d'une ouverture, des rebords aptes à recouvrir les bords de ladite carte en sorte de retenir ladite carte et permettre son coulisement, et qui sont d'une épaisseur sensiblement supérieure à celle des reliefs issus de l'embossage que comporte ladite carte, et d'autre part encore, un moyen réversible de serrage de ladite carte, permettant le maintien de celle-ci dans ledit logement.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte trois parties, à savoir une partie médiane sur laquelle peuvent coulisser chacune des deux autres parties qui sont conformées pour contenir chacune une carte.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, la partie médiane comporte un logement sur chacune de ses faces, afin de pouvoir recevoir chacun une carte.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le coulisement d'une partie par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux rails ou analogues engagés chacun dans l'une de deux gorges que comporte l'autre partie.

Les rails ou analogues peuvent venir de fabrication, mais ils peuvent également être rapportés.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le coulisement d'une partie par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux gorges, disposées chacune en regard de l'une de deux gorges que comporte l'autre partie, tandis que des éléments intermédiaires de liaison, tels que des billes ou des rouleaux, sont engagés entre lesdites deux parties, dans deux gorges en regard.

On notera qu'il est possible de combiner les deux liaisons glissières précitées, à savoir une association rails et gorges, combinée avec une liaison glissière à billes ou à rouleaux, cette dernière servant alors essentiellement à

garantir l'écart entre deux parties, de manière à protéger la carte.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, dans le but du coulisement
5 d'une partie sur l'autre, l'une des deux parties comporte latéralement des nervures destinées à être emboîtées, avec possibilités de coulisement longitudinal, dans des gorges pratiquées dans l'autre partie, chacune desdites gorges étant traversée transversalement par un axe ou analogue, apte à être
10 engagé dans une ouverture oblongue longitudinale pratiquée dans la nervure.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens d'indexage des différentes positions d'une partie par rapport à
15 une autre.

Ces moyens d'indexage peuvent consister en des moyens magnétiques.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens
20 d'assistance au coulisement d'une partie par rapport à une autre partie.

De tels moyens d'assistance peuvent consister en des ressorts disposés en sorte de favoriser le coulisement soit dans le sens du déploiement, associés à des moyens réversibles
25 de blocage en position repliée, nécessaires pour éviter les ouvertures intempestives, soit dans le sens du repliement.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens mobiles d'éjection de la carte, dont la mobilité est asservie au
30 coulisement d'une partie par rapport à une autre.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le logement d'une carte comporte du côté opposé à celui dédié à l'extraction, un levier contre lequel vient prendre appui ladite carte, monté pivotant
35 sur la partie comprenant ledit logement, et apte à être entraîné en pivotement par une autre partie lors du coulisement.

L'étui de protection selon l'invention peut être réalisé dans des matériaux différents, aussi bien en matière plastique qu'en métal. Il a toutefois été conçu pour pouvoir être avant tout réalisé en métal, ce qui permet d'être d'une très faible épaisseur, même lorsqu'il est destiné à contenir plusieurs cartes.

On notera que lorsqu'il est réalisé en métal, l'étui selon l'invention est de préférence équipé de différents moyens d'amortissement ou de patins permettant d'atténuer les bruits de glissement métal contre métal.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, les deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé l'espace destiné à loger la carte à protéger, sont garnies et/ou constituées d'un matériau formant au niveau de chacune desdites parois une barrière apte à empêcher le passage d'ondes.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens de contact susceptibles d'être rendus inactifs, permettant de relier les deux barrières.

Les avantages et les caractéristiques de l'étui de protection selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'un étui de protection selon l'invention.

- la figure 2a représente une vue partielle et en coupe du même étui de protection.

- la figure 2b représente une vue en coupe selon l'axe XX' de la figure 2a.

- les figures 3a, 3b, 3c, 3d et 3e représentent chacune une vue partielle et en coupe d'un étui de protection selon l'invention, dans des variantes de construction.

- la figure 4j représente une vue schématique partielle en perspective et en éclaté d'une autre variante de construction.

- la figure 4 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'un mode de réalisation particulier du même étui de protection selon l'invention.

- la figure 5 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'une variante du même mode de réalisation particulier de l'étui de protection selon l'invention.

- la figure 6 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'une autre variante du même mode de réalisation particulier de l'étui de protection selon l'invention.

En référence à la figure 1, on peut voir un étui de protection 1 selon l'invention, destiné à contenir deux cartes de crédit ou analogue 2.

On notera que chaque carte de crédit 2 comporte une face avant 20 et une face arrière 21, et que les inscriptions réalisées par embossage et visibles sur la face avant 20 sont représentées de manière schématique sous la forme d'une surépaisseur 22 créant un rebord périphérique 23.

L'étui 1 est constitué du rapprochement de deux parties 3 et 4, de forme générale plate, et conçues aptes à coopérer en coulissement l'une par rapport à l'autre.

Ainsi, la partie 3 comporte sur trois côtés un rebord 30, également visible sur la figure 2, dont les deux segments opposés sont munis chacun extérieurement d'un rail 31, tandis que la partie 4 comporte sur trois côtés un rebord 40, dont les deux segments opposés sont munis chacun, du côté intérieur, d'une gorge 41, avec laquelle est destiné à coopérer l'un des rails 31.

Le rebord 30 délimite un logement 32 destiné à recevoir la carte 2 tout en permettant l'extraction de cette dernière par le quatrième côté non pourvu du rebord 30. Par ailleurs les deux segments opposés du rebord 30 sont munis, du côté interne de ce

dernier, de saillies 33 qui s'étendent au-dessus des bords 23 de la carte 2.

En référence plus précisément à la figure 2a, on peut constater que le rebord 30 est d'une hauteur, de préférence, 5 légèrement supérieure à l'épaisseur de la carte 2, que la saillie 33 est d'épaisseur supérieure à l'épaisseur du bossage 22, et de largeur inférieure à la largeur du bord 23.

En pratique, l'utilisateur fait coulisser dans un premier temps la partie 3 dans la partie 4, ce qui lui permet d'accéder 10 à la carte 2, qu'il peut alors faire coulisser hors de la partie 3.

Du fait des caractéristiques dimensionnelles de la partie 3, la carte 2, et plus particulièrement l'embossage 22 de celle-ci, n'est jamais en contact avec la partie 4, ce qui permet de 15 le ménager.

De manière avantageuse, afin d'éviter que la carte 2 ne coulisse inopinément de la partie 32, il est prévu des moyens d'immobilisation, consistant par exemple en un ou plusieurs bossages disposés sur la face interne des rebords 30, sous les 20 saillies, permettant de bloquer suffisamment, de manière réversible, la carte 2. Selon le mode de fabrication de l'étui, et la matière dont il est fait, ces moyens d'immobilisation peuvent venir de moulage ou bien consister en des pièces rapportées.

25 On notera que de la même manière il est prévu des moyens empêchant le coulisement inopiné de la partie 3 par rapport à la partie 4.

Par ailleurs, le rebord 40 de la partie 4 est configuré en sorte de créer, au droit du logement 32, un logement 42 30 permettant de loger la seconde carte 2, qui présente les mêmes caractéristiques dimensionnelles que le logement 32, à savoir qu'il est d'une profondeur légèrement supérieure à l'épaisseur de la carte 2, et qu'il est bordée de saillies 43 d'épaisseur supérieure à l'épaisseur de l'embossage 22.

On peut constater que les deux cartes 2, ne peuvent pas entrer en contact l'une avec l'autre, et qu'il n'y a ainsi pas de risque d'endommagement.

Comme on peut le voir sur la figure 2b, l'ouverture
5 permettant extraction de la carte 2 contenue dans la partie 4, est réalisée du côté de l'étui 1 opposé à celui dans lequel est réalisée l'ouverture permettant l'extraction de la carte 2 contenue dans la partie 3. Ainsi, lorsque l'on fait coulisser les parties 3 et 4 l'une sur l'autre, on rend simultanément
10 accessibles les deux cartes 2.

On notera que sur les figures, il n'est représenté que le cas où le coulisement d'une carte est réalisé selon le sens longitudinal de celle-ci, mais bien entendu il est possible de concevoir des étuis où le coulisement est réalisé dans l'autre
15 sens.

En référence maintenant à la figure 3a, on peut voir une variante dans laquelle les logements 32 et 42 sont décalés latéralement l'un par rapport à l'autre, en sorte que le guidage des cartes 2 dans chacun des logements 32 et 42 n'est pas
20 nécessaire, puisque c'est la partie 4 qui immobilise la carte 2 contenue dans le logement 32 de la partie 3 et inversement.

En référence maintenant à la figure 3b, on peut voir que l'étui 1 comporte trois pièces, à savoir une partie médiane 5 et deux parties 3, telles que décrites précédemment. La partie
25 médiane 5 se présente comme deux parties 4 assemblées dos à dos, c'est-à-dire qu'elle comporte sur chacune de ses faces, sur trois côtés un rebord 50, dont les deux segments opposés sont munis chacun, du côté intérieur, d'une gorge 51, avec laquelle est destiné à coopérer l'un des rails 31 de la partie 3.

30 Dans cette variante, les parties 3 peuvent coulisser, par rapport à la partie médiane 5, dans le même sens ou dans des sens opposés. On peut même imaginer que les parties 3 puissent coulisser dans deux sens différents, perpendiculaires.

On notera qu'il est possible de réaliser une assistance au
35 coulisement. On peut ainsi constater sur cette figure 3b, la présence de ressorts R enfermés dans un logement 34 pratiqué

dans le rebord 30, et permettant d'assister le coulisement, cette assistance pouvant être réalisée, selon les besoins à l'ouverture ou, mais de préférence, à la fermeture.

Dans cette version, la partie médiane 5 peut comporter un
5 élément de butée faisant saillie de chacune de ses faces en regard d'une carte, d'une épaisseur telle qu'elle vient en appui contre cette carte 2, et s'étendant du côté opposé à l'ouverture et sur une certaine longueur, en sorte que lors du coulisement, chacun des éléments de butée glisse sur la carte pour venir se
10 placer derrière celle-ci, et que lors de la fermeture, sous l'effet du ou des ressorts, il maintienne la carte extraite.

On notera qu'il est également possible de réaliser cette configuration sur un étui ne comportant que deux pièces, dans ce cas, le ou les ressorts fonctionnent en rappel à la fermeture,
15 tandis que les parties 3 et 4 comportent chacune une butée destinée à coopérer avec la carte contenue dans, respectivement le logement 42 et 32, en sorte que lors du coulisement ces butées glissent sur les cartes pour venir se placer derrière celles-ci, et que lors de la fermeture, sous l'effet du ou des
20 ressorts, elles provoquent l'extraction desdites cartes.

En référence maintenant à la figure 3c, on peut voir une variante permettant de stocker quatre cartes 2. Il s'agit en fait d'une version double de celle représentée à la figure 3b, où une partie médiane 5 comporte également deux logements 52.

25 En référence maintenant à la figure 3d, on peut voir des variantes concernant le système de coulisement de la partie 3 sur la partie 4. Ainsi, la partie 3 comporte, en regard de la partie 4, des lumières longitudinales 35 parallèles au sens du coulisement, dans chacune desquelles est engagé un pion 43
30 solidaire de la partie 4. Dans cette variante les pions 43 sont solidarisés à la partie 4 après mise en place de la partie 3, en passant par les lumières 36.

La figure 3e nous montre dans une variante du mode de réalisation de la figure 3b, que le système de coulisement de
35 la partie 3 sur la partie 4, est réalisé au travers également de pions 53, solidaires de fabrication de la partie médiane 5,

engagé à force dans des lumières longitudinales 35 parallèles au sens du coulisement.

En référence à la figure 3f, on peut voir une autre variante de construction, où les parties 3 comportent en 5 périphérie, latéralement des nervures longitudinales 55, qui font saillie pour s'emboîter dans des lumières ou gorges 56 de la partie 5, et dans lesquelles elles peuvent se déplacer de manière limiter lors du coulisement, chaque nervure 55 comportant une ouverture oblongue 57 dans laquelle est engagé un 10 axe ou analogue, de préférence une vis V, qui traverse transversalement la gorge 56 par des trous 58.

On notera que de manière avantageuse, les extrémités des gorges 56 peuvent être garnies de butées, non représentées, dans le but d'amortir les déplacements de limiter les bruits de 15 fonctionnement.

En référence maintenant à la figure 4, on peut voir un mode de réalisation particulier de l'étui 1 selon l'invention.

Dans ce mode de réalisation, où l'assemblage est analogue à celui de la figure 3e, c'est-à-dire deux parties 3 assemblées 20 à une partie médiane 5, le rebord 30 de chacune des parties 3 ne s'étend que sur deux côtés opposés, le troisième, qui constitue le fond du logement 32 est remplacé par un levier 6 monté pivotant sur un plot 54 solidaire de la partie médiane 5 et engagé dans un trou 60 de forme oblongue pratiqué dans le levier 25 6 à une extrémité 61 de celui-ci. Le levier 6 comporte, à proximité du trou 60, un second trou 62 dans lequel prend place un plot 37, qui fait saillie du côté intérieur de la partie 3.

On comprendra que le déplacement en coulisement de la partie 3 sur la partie médiane 5, provoque le pivotement du 30 levier 6, dont l'extrémité libre 63 entraîne la carte 2, non représentée, hors de l'étui 1, la forme oblongue du trou 60 permettant de compenser le déplacement du plot 37 non concentriquement à l'axe du plot 54.

L'amplitude du déplacement de la carte 2 est fonction de 35 l'amplitude de déplacement de l'extrémité libre 63 du levier 6, lequel déplacement est fonction de l'amplitude de déplacement de

la partie 4 par rapport à la partie 3 et de la distance qui sépare les deux trous 60 et 62.

5 Du fait de la démultiplication obtenue, une faible amplitude de déplacement de la partie 4 par rapport à la partie 3 suffit à faire sortir suffisamment la carte 2.

La présence des ressorts R permet, après extraction de la carte 2, un retour en position initiale des parties 3 et 5.

10 On notera également que le cas d'une telle variante il est possible que les deux parties 4 coulissent dans des directions perpendiculaires.

En référence maintenant à la figure 5, on peut voir une variante où l'étui 1 permet le stockage de deux cartes 2, avec un système d'extraction des cartes 2, tout en étant composé que de deux parties 3 et 4.

15 Les parties 3 et 4, qui sont montées coulissantes l'une sur l'autre, et rappelées au moyen de ressorts non représentés, comprennent chacune un logement 32 et 42, ce dernier non visible sur la figure, un levier 6 muni à une extrémité d'un pivot 64 et à proximité de celui-ci d'un trou 65.

20 Le levier 6 destiné à l'extraction de la carte contenue dans le logement 32 de la partie 3, est monté, au travers du trou 65, sur un plot 38 saillant de la partie 3, tandis que son pivot 64 est introduit dans un trou, non visible pratiqué dans le rebord 40 de la partie 4.

25 De même, le levier 6 destiné à l'extraction de la carte contenue dans le logement 42 de la partie 4, est monté, au travers du trou 65, sur un plot, non visible, saillant de la partie 4, tandis que son pivot 64 est introduit dans un trou 39 pratiqué dans le rebord 30 de la partie 3.

30 Les leviers 6 sont bien entendu d'une épaisseur limitée à celle d'une carte, et ne sont mobiles que dans l'espace qu'occupe la carte à laquelle ils sont associés dans le logement 32 ou 42.

35 Lors du coulisement des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre, la partie 4 entraîne, au travers de son plot, non visible, engagé dans le trou 65 du levier 6, ce dernier en

pivotement sur la partie 3 au travers du pivot 64 engagé dans le trou 39, avec pour conséquence l'extraction de la carte contenue dans le logement 42, non visible.

5 Simultanément, la partie 3 entraîne, au travers de son plot 38, engagé dans le trou 65 du second levier 6, ce dernier en pivotement sur la partie 4 au travers du pivot 64 engagé dans le trou, non visible, du rebord 40, avec pour conséquence l'extraction de la carte contenue dans le logement 32.

10 Comme pour le mode de réalisation de la figure 4, la distance séparant le pivot 64 du trou 65, détermine le niveau de démultiplication de l'extraction des cartes.

En référence maintenant à la figure 6, on peut voir une variante permettant de stocker jusqu'à 4 cartes. Chacune des parties 3 et 4 comporte un logement double, permettant à deux
15 cartes de coulisser indépendamment l'une de l'autre et parallèlement l'une par rapport à l'autre au travers de deux saillies 33 et 43, non visible, tandis que les leviers 6 sont configurés en sorte qu'ils comportent une partie proximale 66 d'une épaisseur correspondant à celle du logement double, et une
20 partie distale 67 d'une épaisseur réduite de moitié, ce qui crée à la jonction des deux parties proximale 66 et distale 67, un épaulement 68.

On comprendra que lors du coulisement des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre, chacun des leviers 6 entraîne deux
25 cartes, l'une par l'intermédiaire de la partie distale 67, l'autre au travers de l'épaulement 68, en sorte que les cartes sont extraites en étant décalées.

De manière générale, quel que soit le mode de réalisation considéré, il est possible d'indexer les différentes positions
30 de la partie 3 par rapport à la partie 4, au travers par exemple d'aimants, disposés sur les deux parties 3 et 4, ou 5 en des emplacements et selon des orientations favorisant l'action souhaitée.

Il est ainsi possible de prévoir que les aimants
35 s'attirent en des positions extrêmes des parties 3 et 4 ou 5 l'une par rapport à l'autre, en sorte de marquer ces positions,

et se repoussent dans des positions intermédiaires pour favoriser le coulisement.

Egalement de manière générale, il est possible de prévoir un clapet de fermeture de l'étui, monté basculant et/ou
5 coulisant, susceptible de s'escamoter lors du coulisement en ouverture des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre.

Par ailleurs, on notera qu'il est possible que les deux parties 3 et 4 soient de conceptions identiques, mais asymétriques, c'est-à-dire comporter à la fois des éléments
10 mâles et femelles d'assemblage, en sorte de pouvoir être assemblées l'une à l'autre après retournement de l'une.

L'étui de protection selon l'invention permet de protéger physiquement la ou les cartes qu'il contient, mais également, selon le mode de réalisation, de la lecture à distance des
15 informations contenues.

En effet, l'utilisation des cartes de crédit sans contact est en développement croissant, et il s'accompagne d'un accroissement des risques de fraude, comme la lecture à distance des informations bancaires du porteur de la carte.

20 De manière avantageuse, l'étui peut être réalisé tout ou partie en un matériau susceptible de constituer une barrière électromagnétique apte à empêcher le passage des ondes.

Les parois extérieures peuvent ainsi être réalisées en métal, ou recouvertes de métal, et de préférence des moyens de
25 contact permettent de relier lesdites parties métalliques pour former une cage.

On notera que de manière avantageuse, les moyens de contact précités sont prévus pour être actifs lorsque l'étui est fermé, et inactifs lorsque l'étui est ouvert, en sorte de
30 permettre l'utilisation de la fonction sans contact de la carte sans avoir à la sortie de l'étui, uniquement en ouvrant l'étui.

REVENDICATIONS

1) Etui de protection d'au moins deux cartes (2) de crédit ou analogue, se présentant sous la forme d'une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé un ou plusieurs espaces destinés à loger les cartes (2) à protéger, et munie à une extrémité d'une ouverture permettant l'insertion ou l'extraction d'une carte, caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux parties (3, 4, 5) comprenant chacune l'une desdites deux parois parallèles, et en ce que l'une desdites au moins deux parties (3, 4, 5) est montée coulissante sur l'autre, et en ce que chacune desdites au moins deux parties (3, 4, 5) est conformée pour loger et retenir une carte (2), et comporte à cet effet un logement (32, 42, 52) dans lequel peut coulisser une carte (2), ledit logement (32, 42, 52) comprenant d'une part un moyen réversible de serrage de ladite carte (2), permettant d'y maintenir celle-ci, et d'autre part présentant une ouverture par laquelle peut être extraite ladite carte (2) par coulisement, après coulisement de ladite partie (3, 4, 5) contenant ladite carte (2).

2) Etui de protection selon la revendication 1, caractérisé en ce que les au moins deux parties (3, 4, 5) sont conformées pour loger et retenir l'une des cartes (2) en sorte que cette dernière ne puisse pas venir au contact de l'autre partie (3, 4, 5) ou d'une autre carte (2), et à cet effet chacune desdites au moins deux parties (3, 4, 5) comporte, du côté en regard de l'autre partie (3, 4, 5), un logement (32, 42, 52) qui présente d'une part des dimensions transversales permettant de loger une carte (2) avec une certaine tolérance, d'autre part sur les deux bords perpendiculaires à celui disposé du côté de ladite extrémité munie d'une ouverture, des rebords (33, 43) aptes à recouvrir les bords (23) de ladite carte (2) en sorte de retenir ladite carte (2) et permettre son coulisement, et qui sont d'une épaisseur sensiblement supérieure à celle des reliefs (22) issus de l'embossage que comporte ladite carte (2), et d'autre part encore, un moyen réversible de serrage de ladite

carte (2), permettant le maintien de celle-ci dans ledit logement (32, 42, 52).

3) Etui de protection selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte trois parties (3, 4, 5), à savoir une partie médiane (5) sur laquelle peuvent coulisser chacune des deux autres parties (3) qui sont conformées pour contenir chacune une carte (3).

4) Etui de protection selon la revendication 3, caractérisé en ce que la partie médiane (5) comporte un logement (52) sur chacune de ses faces, afin de pouvoir recevoir chacun une carte (2).

5) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le coulisement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux rails (31) ou analogues engagés chacun dans l'une de deux gorges (41, 51) que comporte l'autre partie.

6) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le coulisement d'une partie (3, 4) par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux gorges (41), disposées chacune en regard de l'une de deux gorges (36) que comporte l'autre partie, tandis que des éléments intermédiaires de liaison, tels que des billes (B) ou des rouleaux (A), sont engagés entre lesdites deux parties (3, 4), dans deux gorges (36, 41) en regard.

7) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que dans le but du coulisement d'une partie (3) sur l'autre (4 ; 5), l'une des deux parties comporte latéralement des nervures (55) destinées à être emboîtées, avec possibilités de coulisement longitudinal, dans des gorges (56) pratiquées dans l'autre partie (4 ; 5), chacune desdites gorges (56) étant traversée transversalement par un axe ou analogue (V), apte à être engagé dans une ouverture oblongue longitudinale (57) pratiquée dans la nervure (55).

8) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'indexage des différentes positions d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre.

9) Etui de protection selon la revendication 8, caractérisé en ce que les moyens d'indexage consistent en des moyens magnétiques.

10) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (R) d'assistance au coulisement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre partie.

11) Etui de protection selon la revendication 10, caractérisé en ce que les moyens d'assistance consistent en des ressorts (R) disposés en sorte de favoriser le coulisement soit dans le sens du déploiement, associés à des moyens réversibles de blocage en position repliée, soit dans le sens du repliement.

12) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens mobiles (6) d'éjection de la carte (2), dont la mobilité est asservie au coulisement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre.

13) Etui de protection selon la revendication 12, caractérisé en ce que le logement (32, 42, 52) d'une carte (2) comporte du côté opposé à celui dédié à l'extraction, un levier (6) contre lequel vient prendre appui ladite carte (2), monté pivotant sur la partie (3, 4, 5) comprenant ledit logement (32, 42, 52), et apte à être entraîné en pivotement par une autre partie (3, 4, 5) lors du coulisement.

14) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que les deux parois parallèles (3, 4) entre lesquelles est ménagé l'espace destiné à loger la carte (2) à protéger, sont garnies et/ou constituées d'un matériau formant au niveau de chacune desdites parois (3, 4) une barrière apte à empêcher le passage d'ondes.

15) Etui de protection selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de contact

susceptibles d'être rendus inactifs, permettant de relier les deux barrières.